

Deux groupes ont mené d'importantes démarches consultatives après l'échec de l'Accord du lac Meech. Le premier, le comité mixte spécial Beaudoin-Edwards, s'est vu confié la tâche technique d'examiner la question complexe de la procédure de modification. Le second, plus proche du peuple, à savoir le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada, présidé par Keith Spicer, a sondé les Canadiens des quatre coins du pays sur des questions importantes, dont, parmi tant d'autres, le bilinguisme, la place des peuples autochtones du Canada, le processus décisionnel et le rôle des partis et de leurs chefs.

Comme pour la plupart des exercices en démocratie directe, le processus était désordonné, les vues exprimées étaient viscérales dans bien des cas, et formulées avec vigueur et intransigeance.

En avril dernier, le Premier ministre a établi un comité spécial du Cabinet - dont je faisais partie - et l'a chargé de formuler un ensemble de propositions constitutionnelles qui tiennent compte des préoccupations des Canadiens et qui répondent aux besoins des générations futures.

Là encore, le processus était désordonné, les vues exprimées étaient viscérales dans bien des cas, et formulées avec vigueur et intransigeance. Cinq mois durant, nous nous sommes réunis à Charlottetown, à Québec, à Iqaluit, à Winnipeg et à Kelowna, en Colombie-Britannique. En parcourant le Canada, nous revivions à tous les instants l'histoire du Canada, nous pesions sa situation actuelle et nous planifions son avenir.

Le 24 septembre, nous avons rendu publiques nos conclusions - soit 28 propositions constitutionnelles dans un document intitulé *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*.

Je ne vous apprendrai sans doute rien de nouveau en vous disant qu'elles sont au coeur même du Canada puisqu'elles répondent à trois questions fondamentales :

- o Qui sommes-nous et quelles valeurs partageons-nous?
- o De quels types d'institutions avons-nous besoin pour répondre à nos besoins collectifs?
- o Quelle est la meilleure façon d'assurer un avenir plus prospère à tous les Canadiens?

La partie intitulée «Citoyenneté commune et diversité» répond à la question sur les valeurs communes et porte sur nos libertés fondamentales; sur la Charte des droits et libertés, y compris l'ajout sur les droits de propriété; sur la révision de la «clause nonobstant», qui est essentiellement un veto provincial et est donc d'autant plus difficile à invoquer; et, enfin, sur une clause spéciale, la «clause Canada», qui énonce notre vision et nos valeurs communes et définit clairement ce que nous entendons par «société